

DÉLIBÉRATION**Conseil d'administration**

Séance du 8 octobre 2024

Délibération
n°173-2024
Point 4.8. 3.3**Point 4.8.3.3 de l'ordre du jour****Tarifs 2024-2025 et renouvellements des formations diplômantes de l'IDIP proposées hors SFC (partie 2)****EXPOSE DES MOTIFS :**

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « *les établissements peuvent {...} organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours* ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

La composante ne souhaite procéder à aucune modification dans les tarifs du DU d'Engagement Etudiant (DU2E).

Le 24 septembre 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 22 voix pour.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2024-2025 et renouvellements des formations diplômantes de l'IDIP proposées hors SFC (partie 2).

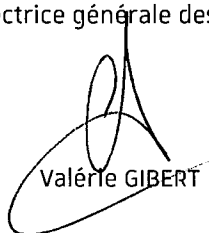
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

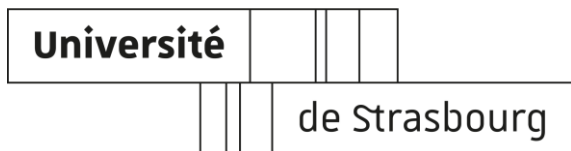
La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2024 - 2025**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : **Institut de Développement et d'Innovation Pédagogiques (IDIP)**

Dénomination du DU : **Diplôme Universitaire d'Engagement Etudiant (DU2E)**

I. Exposé des motifs de la modification

A l'Université de Strasbourg, deux modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant sont retenues :

- Dans le cadre du diplôme principal
- Dans le cadre du DU Engagement Etudiant.

Le Diplôme Universitaire d'Engagement Étudiant (DUEE) délivré par l'Université de Strasbourg reconnaît, valorise et outille l'engagement de l'étudiant-e. Il le rend ainsi plus lisible sur un CV.

Le projet de modification du DU Engagement Etudiant à partir de l'année 2024-2025 répond à un double enjeu :

- Permettre des parcours de formation plus flexibles et plus adaptés à la disponibilité des étudiant-es,
- Modifier la maquette en approche par compétences. Toute activité formatrice permettant de développer la compétence est éligible. Tous les modules de formation spécifiques au DU sont proposés en autoformation en ligne. Les compétences liées à l'engagement étudiant peuvent varier en fonction du type d'engagement et des activités auxquelles les étudiant-es participent.

II. Composante de rattachement :

Composante de rattachement :

Idip | Institut de développement et d'innovation pédagogiques

Composantes ou services associé(e)s :

- Direction des études et de la scolarité : le contrat pédagogique, l'accompagnement des personnels de scolarité
- Service des affaires juridiques et institutionnelles
- Espace Avenir : l'accompagnement au parcours d'orientation et d'insertion professionnelle de l'étudiant
- Service de la vie universitaire : accompagnement à l'intégration et à la vie universitaire
- Service de santé étudiante
- Direction de la Recherche et de la Valorisation
- Direction des finances
- Service communication

Partenariats:

- Académie de Strasbourg
- Eurométropole de Strasbourg
- AFEV
- Comité National Olympique et Sportif (CDOS – Haut Rhin)
- CROUS
- Association Ithaque

III. Responsables de la formation

Prénom NOM	FAUTH Camille	ROSZKO Eléonore
Titre	MCF	Assistante de projet et de gestion
Composante	Faculté de Lettres	Idip
Courriel	cfauth@unistra.fr	eroszko@unistra.fr

IV. Conditions d'admission et public concerné

Ce diplôme s'adresse à tous-es les étudiant-s inscrit-s à l'Université de Strasbourg élu-e ou engagé-e dans une association ou un dispositif solidaire. Pour s'y inscrire, il faut pouvoir justifier d'un engagement de 70 heures minimum dans l'année universitaire N ou N-1. La validation du DUEE nécessite de suivre 24 heures de formation minimum proposées en asynchrone sur la plateforme moodle. L'étudiant y trouvera différents modules d'autoformation qu'il pourra choisir en fonction de ses intérêts. Des « parcours thématiques » seront suggérés pour outiller les étudiants dans leur engagement social, citoyen ou associatif.

Modalités d'admission :

Admission : Dossier de candidature à déposer sur e candidat

Date limite d'inscription le 9 décembre 2024 à 12h

V. Maquette

UE1 : Macro compétence 1 : Prendre position et agir de manière responsable

Micro compétences associées :

- 1 Identifier le contexte de la structure, ses codes, son organisation et le public auquel il ou elle s'adresse
- 2 Identifier les valeurs de l'organisation et les promouvoir
- 3 Défendre un projet et s'impliquer pour sa réussite
- 4 Inscrire son action dans une perspective de moyen et long terme
- 5 Prendre en compte les différences (opinion, temps alloué au projet, compétences) entre les différentes personnes impliquées
- 6 Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale et sociétale

UE2 : Macro 2 : Agir de manière efficace

Micro compétences associées :

- 1 Identifier et analyser les besoins et attentes en lien avec son contexte d'engagement

- 2 Réaliser ses activités avec rigueur et pertinence
- 3 S'organiser, gérer son temps
- 4 S'adapter, faire preuve d'agilité, de flexibilité
- 5 Faire preuve d'initiative et être force de proposition pour l'amélioration continue d'une organisation
- 6 Faire preuve d'autonomie
- 7 Travailler en équipe avec d'autres personnes dans un but commun défini
- 8 S'exprimer de façon claire, compréhensible et intelligible à l'écrit comme à l'oral

UE3 : Macro 3 : Analyser et faire preuve de réflexivité

Micro compétences associées :

- 1 Analyser une situation ou une activité pour trouver les meilleures solutions/actions à mener
- 2 Faire preuve d'esprit critique en confrontant une information à d'autres pour en évaluer la crédibilité et la pertinence
- 3 Évaluer les effets des actions réalisés dans le cadre de son engagement
- 4 S'autoévaluer pour reconnaître ses points forts et ses points faibles, et identifier des domaines de développement
- 5 Prendre du recul sur son engagement pour identifier les compétences acquises et savoir les valoriser dans un milieu professionnel et académique
- 6 Identifier les enjeux entre son engagement, ses études et son projet professionnel
- 7 Transmettre son expérience personnelle, des informations ou des ressources pour l'utilité du collectif à l'écrit ou à l'oral

VI. Modalités d'évaluation des apprenants

L'évaluation s'effectue en approche par compétences. Les compétences sont non compensables. Pour obtenir le diplôme, toutes les compétences doivent être acquises. La situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE) consistera en un écrit réflexif présenté devant un évaluateur. Les étudiant-es produiront en outre un carnet de bord de suivi de leur activité (portfolio).

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

1 écrit réflexif

1 soutenance de 15 mn

1 carnet de bord du suivi de leur activité

Pour ces exercices, les étudiants sont tenus d'assister à deux ateliers de préparation (environ 3h par atelier).

Jury d'admission et de délivrance

Responsables du diplôme

VII. Enseignements

Durée du cursus :

1 ou 2 ans (possibilité de capitaliser les modules acquis sur plusieurs années)

Le cursus sera flexible et personnalisable en fonction des profils et des besoins des apprenants. La temporalité de formation peut ainsi s'adapter à la charge de travail de chaque personne. Il sera aussi possible de reconnaître jusqu'à 4

heures de formation effectuées par d'autres biais (par les composantes ou services de l'Université de Strasbourg mais également par la structure dans laquelle est effectuée l'engagement).

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **Non**

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : **108 HETD**

VIII. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	47		47
Formation Continue	/		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52 €
------------------------------------	------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)	72 HETD x 52€ = 1872€	Droits spécifiques: (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	/	Autres recettes *	
Autres dépenses*	A noter que des personnels participent à la gestion du DU (gestion scolarité, gestion services enseignement) ou interviennent en cours sur leur temps de service		
Total des dépenses	1872 €	Total des recettes	/
Résultat (dépenses - recettes)			1872 €

Commentaire du résultat :

Les dépenses sont prises en charge par le budget central. Certains intervenants le sont à titre bénévole. Ce diplôme s'adresse exclusivement aux étudiants et aux étudiantes de l'Université de Strasbourg. Il n'y a pas de frais d'inscription.

IX. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	50-70	
Formation Continue		
Exonération	50-70	

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52€
------------------------------------	-----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	108 HETD x 52€ = 5616	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	
Autres dépenses*			
Total des dépenses	5616	Total des recettes	
Résultat (dépenses - recettes)			5616

Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
		Apogée, OSE

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : **Non**

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Aucun droit d'inscription